

N° : DE/46/7.5/24.01.2022-14

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	38	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 24 janvier 2022, après convocation légale reçue le 17 janvier 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, , M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. , Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Florence GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat – Demandes d'aides
financières au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local –
Exercice 2022- Projet d'aménagement de la voie des Papes phase 2 (commune de
Sorgues)**

Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente expose à l'assemblée que le Gouvernement poursuit l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités territoriales en pérennisant le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL), mis en place en 2016. La DSIL, désormais codifiée à l'article L 2334-42 du CGCT, a pour but de soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Cette dotation est attribuée par le préfet de région sur propositions des préfets de département qui opèrent une sélection des projets en fonction des spécificités des territoires.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERA
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20220124-DE24012022_

L'article L 2334-42 du CGCT prévoit que toutes les communes et EPCI à fiscalité propre peuvent demander à bénéficier de la DSIL.

A. Titre dérogatoire, lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'État et une collectivité ou un groupement éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention.

B. Catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la DSIL Classique

Les grandes priorités thématiques qui recouvrent six types d'opération éligibles :

- i) rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- j) mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- k) développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- l) développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- m) la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- n) réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les opérations s'inscrivant dans le cadre des démarches contractuelles afin d'accompagner un projet concerté d'aménagement et de développement des capacités de territoire. Les subventions attribuées à ce titre pourront appuyer la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il s'agit

Des actions éligibles articulées notamment autour des volets suivants :

- favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- développer l'attractivité du territoire,
- stimuler l'activité des bourgs-centres,
- développer le numérique et la téléphonie mobile,
- Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Des actions inscrites dans les programmes suivants :

- des projets de redynamisation des centres villes moyennes inscrits dans les conventions « Action Cœur de ville »,
- des projets inscrits au programme « petites villes de demain » (PVD),
- des projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers lieux » (espaces de coworking, fab-lab, micro-folies,..)

Le projet d'aménagement de la voie des Papes phase 2 (commune de Sorgues) :

Signalisation, équipements et sécurisation de la voie douce. Ce projet est inscrit au CRTE au titre de l'objectif 1.2 : structurer une offre diversifiée de mobilité durable permettant un accès facilité aux équipements et services des 3 centralités et au titre de l'orientation 3 : promouvoir un modèle de développement plus efficient/objectif 3.1 Performance économique : développer et exploiter le moteur touristique. Ce Projet est également inscrit au programme « Petites Villes de Demain ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 215 000,00 € HT soit 258 000,00 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération : 215 000,00 € HT

- DSIL 40 % : 86 000,00 € HT
- Département 30 % : 64 500,00 € HT
- Fonds propres 30 % : 64 500,00 € HT

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire, Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2022 pour le projet présenté.

APPROUVE le plan de financement pour le projet d'aménagement de la voie des Papes phase 2 (commune de Sorgues) suivant :

Montant de l'opération : 215 000,00 € HT

- DSIL 40 % : 86 000,00 € HT
- Département 30 % : 64 500,00 € HT
- Fonds propres 30 % : 64 500,00 € HT

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

